

Un programme de formation, institué en 1957 et destiné à améliorer la manutention des fourrures par les trappeurs, et aussi à assurer une certaine uniformité dans le traitement des peaux, a donné d'excellents résultats. On y a ajouté par la suite l'enseignement de méthodes perfectionnées de piégeage et l'emploi de pièges qui n'infligent pas de douleur aux animaux. En outre, la Division de la faune du ministère des Mines et des Ressources naturelles distribue une brochure intitulée *The Trapper's Guide*.

Le Manitoba travaille en étroite collaboration avec les organismes fédéraux et d'autres organismes provinciaux en vue de stimuler la vente des fourrures de qualité, en envoyant une collection de fourrures sauvages types aux principales foires européennes.

Saskatchewan.—Avant que la Saskatchewan adopte son programme de conservation et d'expansion de ses ressources en fourrures, il se faisait peu de choses dans la province pour contrôler le piégeage du castor et du rat musqué. Durant les saisons, les trappeurs levaient autant de peaux qu'ils pouvaient et l'année suivante, il fallait interdire le piégeage dans l'espoir d'un repeuplement naturel. Ce régime «d'abondance et de disette» eut un effet désastreux sur les ressources en fourrures et sur les moyens de subsistance des trappeurs. Peu de piégeurs avaient la concession exclusive d'une région définie et la plupart d'entre eux étaient incapables de s'établir dans les centres de façon permanente. Le braconnage se pratiquait couramment et il y avait peu de sécurité économique. Le castor s'est mis à décroître de façon constante après la Première Guerre mondiale, ce qui fut nuisible aux autres animaux à fourrure vivant dans le même habitat.

En 1944, le gouvernement de la Saskatchewan institua un comité pour l'étude des problèmes du piégeage et l'année suivante, le *South Saskatchewan Muskrat Trapping Program* était mis sur pied. Ce programme accordait aux particuliers la concession exclusive de zones déterminées avec privilège spécial aux propriétaires et aux occupants, et priorité aux Indiens et aux Métis, dans les terres de la Couronne. On limita la prise de rats musqués afin d'assurer le maintien des peuplements et il fut institué une commercialisation des peaux sous contrôle gouvernemental.

En 1946, un accord fédéral-provincial fit de toutes les terres de la Couronne situées au nord du 53^e parallèle un secteur appelé *Northern Fur Conservation Block*. D'autre part un crédit annuel jusqu'à \$50,000 à dépenser au cours des dix années suivantes fut voté aux fins d'établir et gérer les régions de conservation, d'acheter l'équipement, de payer le personnel, de transplanter des castors vivants et de construire des barrages; le gouvernement fédéral a contribué pour 60 p. 100 des frais en cause et la province pour le reste. En outre, un Comité consultatif en matière de fourrures, composé de représentants du ministère provincial des Ressources naturelles et de la Division fédérale des Affaires indiennes fut mis sur pied pour diriger le programme. L'organisation des régions de conservation fut laissée aux soins des trappeurs. Des conseils de cinq membres furent élus dans tous les districts, et les trappeurs indiens, métis et blancs ont eu égalité de privilèges, d'obligations et d'attributions. Des mesures de conservation et des règlements quant aux permis ont été instaurés. En 1956 l'accord, avec quelques modifications de détail, a été prolongé de dix années, et en 1962, le Comité consultatif en matière de fourrures a mis sur pied un organisme de coordination chargé d'améliorer les liaisons et d'assurer une meilleure compréhension du programme. Le deuxième accord fédéral-provincial expire en 1966 et des négociations sont actuellement en cours en vue de la rédaction d'un nouvel accord qui assurera, en sus d'un programme élargi de gestion d'animaux à fourrure, un régime plus vaste d'exploitation des autres ressources naturelles telles que le poisson, le reboisement des réserves indiennes, la récolte du riz sauvage et autres cultures naturelles, etc.

Le nouveau programme de gestion des animaux à fourrure assure plus de sécurité aux trappeurs; les populations d'animaux à fourrure manifestent encore une certaine instabilité mais, la bonne gestion leur a généralement permis de prendre de l'ampleur, particulièrement dans le cas du castor qui est le plus important animal à fourrure avec lequel seul le vison peut rivaliser; le contingentement assure au piégeage un rendement soutenu; le braconnage a été éliminé en grande partie; le travail des castors, dont les